

Cycle formation de formateur

Savoir accompagner un groupe en autonomie

Pour qui ?

- Toute personne souhaitant devenir formateur certifié atlans.

Prérequis

- attestation de participation au module IP2 de moins d'un an

Objectifs opérationnels

- Identifier et comprendre le besoin client
- Traduire le besoin client en programme de formation
- Accompagner un groupe en faisant évoluer les compétences psychosociales de chaque participant
- Manier les outils permettant d'observer le fonctionnement du comportement

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative avec échanges et retours d'observations en groupe d'une dizaine de personnes.
- Exercices pratiques en session et en intersession.

Format et durée indicative

- 40 sessions hebdomadaires de 1h à 1h30 – total de 60 heures
- Stage en résidentiel de 12 jours – 75 heures

Tarif et règlement

- Tarif : **2.640 € TTC** (2.220 € HT incluant la pédagogie et les frais d'hébergement et de restauration)

Possibilité de prise en charge par une OPCA dans le cadre du CPF (compte personnel de formation)

- Règlement par virement ou par chèque à l'inscription (possibilité de paiement en 10 fois sans frais)

Programme

- Techniques pour mener une découverte client
 - ✓ Mener un entretien et savoir restituer
 - ✓ Élaborer un programme de formation
- Savoir identifier le conditionnement du passé
 - ✓ Le filtre de perception (noyau de rêverie)
 - ✓ Les tendances énergétiques et les biotypes
- Repérer le fonctionnement des appareils du psychisme
 - ✓ Fonctionnement acte / objet
 - ✓ Mémoire – sens internes et externes – centres de réponse
 - ✓ Liens entre les appareils du psychisme
- Comprendre le fonctionnement des niveaux de conscience
 - ✓ Sommeil - veille altérée – veille active - conscience de soi
 - ✓ Conscience acquise / conscience réelle
- Identifier les mécanismes de base
 - ✓ Projection - identification – possession
 - ✓ Voir l'événement ou voir l'objet
- Manier les règles du travail en équipe
 - ✓ Convergence - hypothèse - synthèse

Support de cours

A l'issue de la formation, une synthèse des apports est remise aux participants.

Évaluation des acquis

- En amont : questionnaire d'auto-positionnement
- En cours de formation : exercices de validation, retours d'observations et évaluation par les pairs.
- En aval : questionnaire d'évaluation et évaluation par les pairs

conditions générales de ventes

- Toute demande de formation ne prend effet qu'à réception de la convention de formation accompagnée de la liste des participants pour les formations en intra, et de la confirmation d'inscription accompagnée du règlement pour les formations en inter.
- Une convocation indiquant les dates, les horaires de la formation et le plan d'accès est adressée à l'employeur ou au particulier - pour le cursus de formation des particuliers - pour transmission à chaque participant. Dans le cadre des formations en intra, l'employeur s'engage à adresser une convocation avec les mêmes informations à chaque participant avec un délai de prévenance suffisant et à en adresser copie à atlans.
- Atlans adresse au client prescripteur une convention de formation en deux exemplaires dont un exemplaire doit être retourné signé et revêtu de son cachet. A l'issue de la formation, une attestation de participation à la formation est adressée au client prescripteur pour chaque participant ou directement au particulier dans le cadre du cursus de formation des particuliers.
- Pour les formations en intra (entreprises, institutions et collectivités territoriales, etc.), toute formation ou cycle de formation commencé est dû dans sa totalité. En cas d'annulation ou de report du fait du client, une quote-part du tarif de la formation reste due à atlans :
 - ✓ Si cela survient 15 jours au moins avant le début de la formation : 10% du tarif de la formation
 - ✓ Si cela survient moins de 15 jours avant le début de la formation : 35% du tarif de la formation
 - ✓ Si cela survient moins de 48 heures avant le début de la formation : 100% du tarif de la formation
- Pour les formations en inter, notamment pour le cursus de formation pour les particuliers. Toute formation ou cycle de formation commencé est dû dans sa totalité sauf en cas de force majeure telle que mutation, ou maladie. En dehors des cas de force majeure, la formation reste due en totalité sauf si le tarif comprend une partie restauration. Dans ce cas, la partie restauration est remboursée au participant.
- Loi n° 2012-387 : encas de retard de paiement, une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit. Les pénalités de retard seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. Aucun escompte n'est attribué pour paiement anticipé.
- En cas de refus de prise en charge par l'organisme collecteur indiqué par le client, celui-ci s'engage à régler lui-même le montant de la formation à atlans.
- Si, par faveur, atlans ne faisait pas jouer une des conditions mentionnées ci-dessus, ceci ne constituerait en aucun cas un renoncement à se prévaloir de ces conditions pour des actions ultérieures.